

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 19 janvier 2023
par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
19/01/2023	DE_2023_001	Location hangar stockage matériel communal	0
19/01/2023	DE_2023_002	Changement mode de chauffage logement n° 7	0
19/01/2023	DE_2023_003	Tarifs des concessions cimetièrre communal	0
19/01/2023	DE_2023_004	Passage Rallye du Marquenterre septembre 2023 - REJETÉ	0
19/01/2023	DE_2023_005	Proposition achat d'un chemin communal de Monsieur Bethouart	0

24 janvier 2023
J. Schuk

LE MAIRE,
Guy TAECK



République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 13/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 8

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Yann BETHOUART, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 10

Pour: 0

Représentés: Hubert DEMORTAIN par Michèle SOHET, Jean Jacques CAPRON par Guy TAECK

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Proposition achat d'un chemin communal de Monsieur Bethouart - DE_2023_005

Proposition achat d'un chemin communal de Monsieur Bethouart

Monsieur Yann Bethouart nous a fait part de son souhait d'acheter le terrain du chemin communal qui jouxte sa propriété.

Ce chemin n'a pas été entretenu depuis quelques années à la demande de Monsieur Bethouart.

Nous avons pris conseil auprès de Maître Verdier. Si le Conseil Municipal accepte le principe de vendre ce terrain : toute une procédure sera à réaliser.

Monsieur Bethouart Yann quitte la séance

Après en avoir délibéré, et dans l'attente d'un complément d'informations sur la faisabilité du projet tant auprès du notaire que de l'intéressé, le conseil municipal décide de surseoir au vote

Pas de vote

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Guy TAECK

LE MAIRE,
Guy TAECK



RF PRÉFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 080-218002905-20230119-DE_2023_005-DE

République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 13/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 8

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Yann BETHOUART, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 10

Pour: 1

Représentés: Hubert DEMORTAIN par Michèle SOHET, Jean Jacques CAPRON par Guy TAECK

Contre: 6

Excusés:

Abstentions: 2

Absents:

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Passage Rallye du Marquenterre septembre 2023 - DE_2023_004

Passage Rallye du Marquenterre septembre 2023

Nous avons été contacté par un des organisateurs du Rallye du Marquenterre. Pour la 7^{ème} édition de ce rallye, il propose l'éventualité d'un tronçon chronométré sur la commune de Favières. Il nous a fait part également qu'il avait déjà un partenariat avec la clé des champs et Monsieur Caruso pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette la proposition d'organisation d'un tronçon du rallye du Marquenterre sur Favières

Vote :

Pour : 1 voix Mr Caffier

Contre : 6 voix

Abstention : Mr Guy Tack et le pouvoir de Mr Capron

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Guy TAECK

RF PREFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 080-218002905-20230119-DE_2023_004-DE

LE MAIRE,
Guy TAECK



République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 13/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 8

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Yann BETHOUART, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 10

Pour: 9

Représentés: Hubert DEMORTAIN par Michèle SOHET, Jean Jacques CAPRON par Guy TAECK

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Tarifs des concessions cimetièrè communal - DE_2023_003

Tarifs des concessions cimetièrè communal

Le tarif des concessions du cimetièrè n'a pas été revu depuis l'année 2012. Il me semble opportun d'augmenter ces tarifs (ces tarifs sont largement en dessous des tarifs appliqués dans les communes avoisinantes).

- pour les concessions trentenaires : 40 € le m2
- pour les concessions cinquantenaires : 50 € le m2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le doublement des tarifs actuels à compter du 1er février 2023

- pour les concessions trentenaires : 80 € le m2
- pour les concessions cinquantenaires : 100 € le m2

Vote

Pour : 9

contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Guy TAECK RF
PREFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/01/2023
080-218002905-20230119-DE_2023_003-DE



LE MAIRE,
Guy TAECK

M. Sohét

République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 13/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 6

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Hubert DEMORTAIN par Michèle SOHET, Jean Jacques CAPRON par Guy TAECK

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Yann BETHOUART

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Location hangar stockage matériel communal - DE_2023_001

Location hangar stockage matériel communal

La ferme « Dovergne », où l'on stocke le matériel communal, a été vendue l'année dernière.

Nous avons rencontré le nouveau propriétaire afin que cela reste possible.

Nous avons trouvé un accord, nous pouvons continuer d'utiliser la moitié du hangar moyennant un loyer mensuel de 50 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter par principe le fait de louer cette partie du hangar et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier (signature d'un bail, émission des mandats, ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la location d'une partie du hangar (effet rétroactif au 1er novembre 2022)

Vote

Pour ; 8

Contre ; 0

Abstention : 0

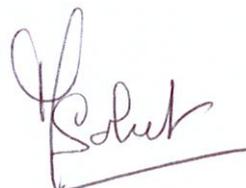
Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Guy TAECK

RF PREFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 080-218002905-20230119-DE_2023_001-DE

LE MAIRE
Guy TAECK



République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 13/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 8

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Yann BETHOUART, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 10

Pour: 9

Représentés: Hubert DEMORTAIN par Michèle SOHET, Jean Jacques CAPRON par Guy TAECK

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Changement mode de chauffage logement n° 7 - DE_2023_002

Changement mode de chauffage logement n° 7

En 2021, nous avons dû procéder en urgence au changement de la chaudière du logement n°5.

La chaudière du logement n°7 a également 20 ans et depuis ce début d'hiver, elle montre des signes de « fatigue ». Notre plombier habituel est passé plusieurs fois. Il nous relate qu'il va s'organiser pour qu'elle fonctionne jusqu'au printemps mais qu'il faut envisager un changement l'année prochaine.

Le problème rencontré est que les normes d'installation de chaudière à gaz ont évolué et pour ce logement l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz est interdite.

Monsieur le Maire propose de procéder cette année à l'installation d'un chauffe-eau électrique et des convecteurs pour chauffer ce logement.

Arrivée de Monsieur Bethouart à 19 h 30

Après en avoir délibéré, les élus sont d'accord sur le principe du changement de mode de chauffage et demandent que plusieurs solutions soient envisagées

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire Guy TAECK PREFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 080-218002905-20230119-DE_2023_002-DE

LE MAIRE,
Guy TAECK

